

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, A. LAURENDEAU, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (9) :

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
E. PHILIPONNEAU mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
E. FARHAT mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à AF. BOURAT
P. BARAUDON mandant a pour mandataire à C. PAILLER
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à F. MERY
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire à S. LANSARI-CAPRAZ
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSES (3) :

P. MIS, G. MESLEM, M. METAIS.

Nom du secrétaire de séance : Laurence RABUSSIÉ

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Modification et mise à jour des effectifs

1) Dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection sur le territoire châtelleraudais avec l'installation d'une cinquantaine de caméras à moyen terme et la création d'un Centre de Supervision Urbaine (CSU), et afin d'assurer l'analyse et l'exploitation des images 5 jours sur 7, de 8h00 à 20h00, il est proposé de créer 4 postes d'opérateurs de vidéoprotection sur les grades des cadres d'emplois des adjoints techniques ou des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet.

2) Suite à la réussite au concours d'adjoint technique principal 2ème classe occupant les fonctions d'un agent d'entretien de la voirie, unité de goudronnage du service aménagement urbain, il est demandé de créer un poste dans le grade d'adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet, afin de pouvoir nommer l'agent sur ce nouveau grade. Le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique sera supprimé, après avis du comité technique.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 28 du conseil municipal du 28 juin 2018 portant modification et mise à jour des effectifs,

CONSIDERANT les motifs évoqués ci-dessus et la nécessité de mettre à jour le effectifs,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de créer :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 septembre 2018

n°28

page 2/2

- 4 postes sur les grades d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal de 2ème classe ou d'adjoint technique principal de 1ère classe ou d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal de 2ème classe ou d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet.

- 1 poste sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER